



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE

MAIRIE DE L'ILE-ROUSSE
CUMUNA DI LISULA

COURRIER ARRIVÉE
LE 20/09/2019...
N° 19-799.....

Le Maire

A

Monsieur le CONSEILLER EXECUTIF
En charge de l'Aménagement du Territoire
Hôtel de la Collectivité de Corse
A l'attention de M. Jean BIANCUCCI
22 Cours Grandval – BP 215
20187 AJACCIO Cedex 1

L'Île-Rousse, le 18 septembre 2019

LRAR 1A 151 737 0284 2

Vos Réf : JB/AM/19.798

Nos Réf : JJAS/HN/MB/0492019

Objet : Elaboration du P.L.U

Monsieur le Conseiller Exécutif,

Je fais suite à votre courrier du 10 juillet dernier, reçu en mairie d'Île Rousse le 12 juillet (dont références citées en objet), par lequel vous sollicitez l'avis de la commune concernant le projet de modification n°1 du PADDUC, visant à rétablir la carte des Espaces Stratégiques Agricoles (ESA).

A titre liminaire, il importe de rappeler que la méthode employée par vos services devait consister notamment en un travail géomatique visant à la mise à jour de la cartographie des ESA par actualisation de la tâche urbaine, à l'appui de la compilation des données actualisées transmises par l'ensemble des collectivités locales.

Concernant la commune d'Île Rousse, je vous ai adressé – comme convenu à l'issue de votre venue en mairie le 22 février 2019 – d'une part les éléments utiles permettant à l'AUE de procéder à l'actualisation de la tâche urbaine sur la commune, d'autre part copie du diagnostic agronomique diligenté par la commune en 2016, justifiant du classement manifestement erroné en ESA des parcelles sises lieu-dit Moulin-à-Vent, références cadastrales n° 1947, 1521, 2016, 1878, 1979, 1982, 540, 539, 1841, 1679 et 1733, section B, ce dernier envoi vous ayant été adressé par LRAR en date du 9 avril 2019, reçu par vos services en date du 11 avril 2019.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE

MAIRIE DE L'ILE-ROUSSE
CUMUNA DI LISULA

Ceci précisé, l'ensemble des éléments que vous nous avez transmis pour vérification ne nous permettent pas de nous assurer que les données transmises par la commune d'Ile Rousse ont correctement été prises en compte par vos services.

En effet, sur la base de la seule cartographie actualisée des ESA à l'échelle régionale, et en l'absence de la connaissance de références cadastrales précises, nous sommes dans l'incapacité de procéder à ces vérifications.

En conséquence, la commune d'Ile Rousse ne peut, en l'état, qu'émettre un avis défavorable au projet de modification n°1 du PADDUC ; lequel avis pourrait être reconsidéré dans le cas où les éléments techniques indispensables à la vérification de l'évolution de la tâche urbaine communale nous seraient rapidement transmis par l'AUE.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Conseiller Exécutif, l'expression de ma considération distinguée.

Philippe Simonetti

Le Maire



J.J. ALLEGRI-SIMONETTI
Chevalier de la Légion d'Honneur